

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 306 expulsant un individu du territoire.

n° 306

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 mars 1949

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro
31 mars 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par l'arrêté du 9 avril 1935

Vu l'arrêté du 26 novembre 1929 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire

Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 modifié par l'arrêté n° 210 du 13 mai 1944

Vu la décision n° 379 du 23 mars 1946 portant licenciement par mesure disciplinaire du milicien de 2° classe Ahmed Mohamed, mle 1571, à compter du 1° avril 1946.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances l'ex-milicien de 1° classe licencié par mesure disciplinaire : Ahmed Mohamed (sujet yéménite), mle Lol, né à Gabeli (Yémen) vers 1922 fils de Mohamed Saleh et de Mariam Mohamed, domiciliés au Yémen. Race : Arabe Zéhidi. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général R.

CHAMBOREDON